

2006-06-12

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### **Coûts, avantages et inconvénients des différents moyens de paiement**

(Article publié dans la Revue économique du 2<sup>e</sup> trimestre 2006)

Le rapport "Coûts, avantages et inconvénients des différents moyens de paiement" a été demandé, début 2004, par les ministres fédéraux des Finances, de l'Économie et de la Protection de la consommation. En application du gentlemen's agreement entre les ministres de l'Économie et de la Protection de la consommation et l'Association belge des Banques, une concertation sur les systèmes de paiement a été organisée par le biais de la mise en place du Steering Committee sur l'avenir des moyens de paiement, sous la présidence du Gouverneur de la Banque nationale de Belgique.

En premier lieu, le Steering Committee a mené à bien une étude sur les coûts des différents moyens de paiement utilisés dans les points de vente, en s'inspirant du rapport aux Pays-Bas intitulé "Betalen kost geld".

Afin d'inventorier correctement les coûts des instruments de paiement, deux enquêtes ont été réalisées auprès, respectivement, du secteur financier et des points de vente. Il en est ressorti que les coûts macroéconomiques totaux des moyens de paiement dans les points de vente sont estimés en Belgique à 2.034 millions d'euros pour 2003, soit quelque 0,74 p.c. du PIB. Les coûts des moyens de paiement imputables à la monnaie fiduciaire s'élevaient à 0,58 p.c. du PIB, contre 0,11 p.c. pour les cartes de débit, 0,04 p.c. pour les cartes de crédit et, enfin 0,02 p.c. pour le porte-monnaie électronique Proton.

Pour pouvoir comparer les coûts totaux de chaque instrument de paiement, il convient toutefois de tenir compte du nombre de transactions effectuées à l'aide de celui-ci, ainsi que du chiffre d'affaires qu'il génère. Ainsi, selon une enquête consacrée au comportement des particuliers en matière de paiement, 2.970 millions de transactions ont été réalisées en monnaie fiduciaire en 2003. Celle-ci représente ainsi 81,3 p.c. des transactions dans les points de vente. On constate par ailleurs que les niveaux des coûts par transaction effectuée sont du même ordre de grandeur pour trois instruments. Ce niveau est le plus faible pour la monnaie fiduciaire, pour laquelle il représente 53 centimes d'euro, mais cet instrument est suivi de très près par Proton et par la carte de débit, avec respectivement 54 et 55 centimes d'euro. En ce qui concerne la carte de crédit, les coûts sont sensiblement plus élevés (2,62 euros).

Par euro de chiffre d'affaires, la carte de débit est l'instrument de paiement le moins onéreux. Les coûts relatifs aux moyens de paiement électroniques revêtent essentiellement un caractère fixe: une part importante des coûts se rapporte, en effet, à l'infrastructure nécessaire à la réalisation des transactions électroniques.

En mettant les coûts variables des instruments de paiement en relation avec le chiffre d'affaires et le volume de transactions effectuées à l'aide de ces instruments, on peut se faire une idée des gains d'efficacité qui pourraient être réalisés. Les coûts variables par transaction supplémentaire sont les plus faibles pour le porte-monnaie électronique, suivi de la monnaie fiduciaire, de la carte de débit et de la carte de crédit. Les coûts variables par euro de chiffre d'affaires supplémentaire sont les plus élevés pour la monnaie fiduciaire. En fin de compte, les coûts variables de la monnaie fiduciaire et de la carte de débit sont identiques pour une transaction de 10,24 euros: il vaut mieux régler les montants inférieurs à cette somme en monnaie fiduciaire et les montants supérieurs par carte de débit. Il faut souligner, par ailleurs, que les coûts liés à Proton restent toujours inférieurs à ceux liés à la monnaie fiduciaire mais que, dès que le montant de la transaction atteint 53,74 euros, Proton devient plus cher que la carte de débit.

Enfin, dans le cadre d'une simulation, il est possible de quantifier une éventuelle amélioration de l'efficacité dans l'usage des instruments de paiement. Si l'on prend comme hypothèse un remplacement de 750 millions d'opérations réglées en monnaie fiduciaire par 250 millions d'opérations (d'en moyenne 5 euros) réglées par Proton et par 500 millions d'opérations (d'en moyenne 20 euros) réglées par carte de débit, l'économie potentielle représenterait quelque 58 millions d'euros (ou quelque 0,02 p.c. du PIB). Cette économie apparaît relativement modeste, même si on la compare au niveau des coûts globaux (0,74 p.c. du PIB).

Outre les coûts mesurables, des avantages et inconvénients non quantifiables sont également pertinents pour évaluer l'utilité des différents instruments de paiement pour la société.

La monnaie fiduciaire demeure le seul instrument de paiement qui est accepté universellement, essentiellement en raison de son cours légal, mais aussi de l'absence de la nécessité de disposer d'un terminal. Elle peut, en outre, être utilisée pour des opérations entre particuliers. La monnaie fiduciaire garantit la confidentialité des transactions et offre une totale sécurité en matière de protection de la vie privée. L'utilisation de la monnaie fiduciaire conduit, par ailleurs, difficilement au surendettement. Elle peut, enfin, être un facteur d'intégration sociale.

Les instruments de paiement électroniques bénéficient, quant à eux, d'une plus grande facilité d'utilisation. Parallèlement, l'utilisation de ces instruments présente moins de risques en matière de sécurité et de vol, surtout si celui-ci s'accompagne de violence. Les instruments de paiement électroniques laissent des traces qui peuvent servir de preuves en cas de litiges. Pour les commerçants, l'utilisation de ces instruments permet une réconciliation plus aisée avec la comptabilité.

Chaque instrument présente donc des avantages particuliers. À cet égard, le consommateur doit pouvoir continuer de choisir librement les instruments qu'il souhaite utiliser. La diversification des instruments se justifie socialement: elle joue en faveur d'un règlement aussi souple que possible des transactions et fournit une possibilité de substitution en cas de perturbation majeure de l'un des systèmes de paiement.

Dans le débat sur l'utilisation efficace des instruments de paiement, il ne faut pas perdre de vue la dimension européenne. Actuellement, l'utilisation des instruments de paiement électroniques en Belgique est efficace dans une perspective européenne. En vue du passage au Single Euro Payments Area (SEPA), il faut au moins veiller à maintenir cette efficacité, voire, le cas échéant, l'améliorer encore.